



En bref

Confinement : des règles presque identiques pour tous

Le coronavirus n'a pas de frontières et l'Union européenne s'efforce, à son niveau, de juguler la pandémie. Elle a mis en place, notamment depuis septembre dernier, un certain nombre de mesures : service d'interopérabilité pour les applications de traçage, auquel participent 19 des 21 pays ayant développé une application à l'image de « Stop Covid », la signature le 15 octobre de contrats avec trois groupes pharmaceutiques, pour un total de 800 millions de doses de vaccins contre la Covid-19, etc. Reste que les règles ne sont pas tout à fait identiques pour tout le monde si l'on en croit la [Fondation Robert Schuman](#) qui a publié une synthèse des différents modes et règles de confinement en cours au sein des pays de l'Union européenne. D'une manière globale, il existe un socle commun de dispositions : port du masque, distanciation physique, restriction des déplacements, fermeture des lieux accueillant du public, auxquelles s'ajoutent des dispositions plus coercitives comme l'interdiction de vente d'alcool dans certains créneaux horaires, la mise en quarantaine pour les voyages, etc.